

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
 Conseillers en exercice : **15**
 Conseillers qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation du conseil municipal : **8 avril 2026**Date d'affichage : **8 avril 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, à 18h30**

Le conseil municipal de la commune de VILLECERF, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : néant

Absents : Nadège LEGRAND

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2026-036

OBJET : BUDGET – Délibération de principe autorisant l'engagement de certains types de dépenses à imputer au compte 623 – Publicité, publications, relations publiques.

Véronique BRISSON, adjointe aux Finances,

EXPOSE : La trésorerie demande une délibération autorisant et détaillant les dépenses à imputer sur le compte **623 – Publicité, publications, relations publiques, suivant la définition suivante** : *Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation au compte 623 ;*

La commune de Villecerf constate à cette imputation les dépenses suivantes :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception du personnel de fin d'année ; ▪ Repas des élus ; ▪ Repas des aînés ; ▪ Galette villecerfoise ; ▪ Cérémonie des vœux du maire (médailles du travail ou autres) ▪ Cérémonie d'inauguration d'un équipement ; ▪ Cérémonie du passage en 6^{ème} et en CP et les jeunes majeurs ; ▪ Accueil des nouveaux habitants ; ▪ Accueil des nouveaux-nés ; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonies mémorielles ; ▪ Cérémonie de citoyenneté Chasse aux œufs et Noël des enfants de l'école et des personnels ; ▪ Fête du village ; ▪ Sépultures ; ▪ Cérémonies de départ en retraite du personnel ; ▪ Concerts, animations, activités culturelles ou sportives ; ▪ Spectacles donnés pour l'école. |
|---|--|

PROPOSE au conseil municipal de fixer les dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte **623 "Publicité, publications, relations publiques"**. D'une manière générale, cette imputation concerne l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- *Les jouets, bons d'achats, cartes cadeaux, friandises pour la chasse aux œufs, Noël des enfants de l'école et des personnels ;*
- *Les repas et verres de l'amitié servis lors de cérémonies officielles, des fêtes, des verres de l'amitié, des inaugurations ;*
- *Les prestations de services des fournisseurs et traiteurs (mise à disposition de personnel, nappage, serviette, vaisselle, verre, couverts) ;*
- *Les bouquets et gerbes de fleurs, gravures, coupes, médailles offertes à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, départs, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;*
- *Le règlement des factures de sociétés et associations prestataires de spectacles ou concerts ;*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'imputation au compte **623 "Publicité, publications, relations publiques"** l'ensemble des dépenses décrites ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 21 avril 2026,
 Acte rendu exécutoire après publication, le 24 avril 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

